

Avis adopté

Séance plénière du 10 décembre 2025

*Satisfaire les besoins fondamentaux des enfants et garantir leurs droits,
dans tous les temps et espaces de leur vie quotidienne*

Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse

« Un monde d'enfant contraint par celui des adultes ». Tout au long des travaux de la Convention Citoyenne et de la commission Éducation Culture et Communication, s'est imposée l'idée que les temps des enfants sont aujourd'hui pensés sous le prisme des adultes dans une société réfléchie par eux et pour eux.

La culture infantiste qui imprègne la société conduisant à dé-légitimer leur parole et à reléguer leurs droits et besoins aux second plan, leurs rythmes se voient contraints par ceux des adultes et les enfants se retrouvent exclus des décisions qui les concernent.

Cette idée n'est aujourd'hui plus tenable, et le fait que des citoyens et la société civile organisée l'affirment comme tel est déjà une première victoire. Cet avis s'inscrit ainsi dans une démarche globale d'ouverture et d'engagement du CESE pour les droits des enfants.

Satisfaire les besoins fondamentaux des enfants appelle à une réponse globale et coordonnée, dans laquelle toutes les préconisations doivent être prises les unes en lien avec les autres. Les co-rapporteurs l'ont souligné : pour que l'élève naisse, il faut pouvoir sécuriser l'enfant.

Notre approche par le triptyque droits – besoins – inégalités propose ainsi une réponse complémentaire à celle de la Convention Citoyenne. Avoir une approche bienveillante, disponible et pédagogique cohérente dans tous les espaces de vies des enfants en les organisant en conséquence et en donnant les moyens nécessaires aux acteurs est indispensable. C'est pourquoi ce travail ambitieux sur de nombreux pans de la vie des enfants mérite que nous votions pour l'avis. Son ampleur et son sérieux ont permis de prendre en compte la plupart des temps et espaces des enfants et de faire se répondre acteurs éducatifs scolaires, périscolaires, extrascolaires, et familiaux.

Néanmoins, nous regrettons les tabous qui ont pu exister sur certains sujets. Le sujet des rythmes scolaires est social et culturel et ne concerne pas uniquement les acteurs scolaires. Penser que l'on n'aurait ni la légitimité ni la compétence de débattre parce qu'on ne connaîtrait suffisamment la complexité du sujet ou que les désaccords existants sont tellement insurmontables qu'il ne faut pas s'y frotter... c'est, à notre sens, perdre ce qui fait la singularité de notre maison : permettre à la société civile organisée et aux citoyens-citoyennes de délibérer et chercher du consensus ambitieux en avançant sur les débats. Bien que les corps intermédiaires soient régulièrement attaqués et mis en difficulté, cela ne peut excuser le fait d'attaquer la légitimité d'un travail citoyen.

Si nous avons collectivement décidé de ne pas faire un avis scolaro-centré, nous avons presque réussi l'exploit inverse de ne rien dire d'ambitieux sur un espace central et très important pour les enfants et adolescents eux-mêmes. Le temps scolaire occupe largement leur temps et leur esprit en contraignant leurs moments libres et en famille. Malgré nos nombreuses tentatives de lever ce sujet assez tabou en commission, celle-ci n'a pas créé suffisamment d'espace de débats sur cette thématique tout en la neutralisant au maximum lorsqu'elle était mise sur la table. Nous estimons que par peur de ne pas savoir surmonter des désaccords ou pour d'autres raisons que nous ne saisissons pas pleinement, une majorité de membres de la commission n'a pas voulu aller profondément sur cet enjeu important et n'a pas fait l'effort de travailler les désaccords comme on sait pourtant le faire au CESE. Ainsi nous regrettons que le CESE ne soit pas au niveau sur la thématique des rythmes scolaires dans cet avis !

Mais nous ne désespérons pas, la porte sera toujours ouverte de notre côté pour un dialogue franc et approfondi sur l'ensemble des sujets. Espérons que l'on saura s'en emparer.